# Texte D : Marc Hersant, « Chénier, Eschyle, Ronsard, etc. : les classiques en procès », *Transitions*, 06/07/2019.

La première chose que j’opposerai à la lecture qui est faite de ce texte comme viol est donc qu’il voit un refus de la jeune femme qui y est mise en scène là où on peut la voir dans le rôle conventionnel de résistance que jouent [des personnages féminins] qui résistent aussi longtemps qu’elles peuvent avant de consentir, parce qu’il en va de la dignité et de l’honneur de la femme de ne pas se donner trop vite : cette résistance passe forcément par la multiplication d’actes verbaux de refus provisoire (…). Ce n’est donc pas parce que, dans la dynamique de l’échange, il y a réitération des refus de la femme qu’il y a viol au moment du passage à l’acte : il n’y a viol que si ce refus est maintenu jusqu’au bout, si aucun consentement ne vient effacer les refus antérieurs, et si l’homme oblige la femme à l’acte sexuel alors qu’elle n’a d’aucune manière donné son accord. Le problème en ce qui concerne ce poème, c’est que l’accord le plus net n’est donné par la jeune fille que juste avant la consommation de l’acte sexuel, et qu’il y a avant cela, au fil du poème, ce que notre époque appellerait des « attouchements » : j’y reviendrai. Mais partons de la fin. La réplique qui indique que l’acte sexuel est accompli est celle du vers 86 : « Ah ! méchant ! qu’as-tu fait ? ». Vu le badinage entre les deux tourtereaux qui suit, il est difficile d’interpréter cette réplique comme celle d’une femme sous le choc d’un viol qu’elle viendrait de subir, et elle semble plutôt l’ultime tentative de la femme qui a consenti de se décharger de la responsabilité de l’acte sexuel en l’attribuant entièrement au protagoniste masculin. Or, juste avant le passage à l’acte lui-même, on note un signe incontestable d’acquiescement à la réalisation de l’acte sexuel. La réplique de Naïs est la suivante :

Ah !… Daphnis ! je me meurs… Apaise ton courroux,
Diane.

On peut évidemment nier l’évidence, car le poème est court, et les choses vont vite. Mais cette réplique est un acte verbal de consentement. « Mourir » est utilisé ici dans le sens de « défaillir » et sans aucune ambigüité il ne s’agit pas d’une ultime résistance mais d’une conscience qu’on est en train de s’abandonner et qu’on y prend du plaisir. (…) Quant à l’adresse à Diane, elle est claire : la jeune femme s’adresse à la gardienne de sa virginité pour s’excuser, et si elle craint sa colère, c’est bien, non seulement qu’elle consent, mais qu’elle assume une part de responsabilité dans le passage à l’acte. Ce n’est pas la colère de Diane contre son amant qu’elle évoque, mais bien celle de la déesse contre elle-même. (…) Alors bien sûr, comme nous sommes dans une culture de la domination masculine sur la femme, on peut aller jusqu’à penser que tout acte sexuel entre homme et femme, sous l’Ancien Régime, est un viol. On peut aussi hésiter à aller si loin.

Avant la consommation de l’acte sexuel, il y a certes, comme je l’ai déjà signalé, plusieurs passages qui correspondent assez bien à ce qu’on appellerait aujourd’hui des « attouchements », et même quelque chose de plus, il faut bien l’admettre, puisque des parties du corps de la jeune femme sont sans son accord dénudées par l’entreprenant berger. Cependant, ces « attouchements » sont eux-mêmes précédés d’une réplique où la jeune femme avoue que ce qu’elle craint, ce n’est pas tant la consommation de l’acte sexuel que la colère de son père (« Mon père le verrait »), ou encore le surgissement d’un tiers qui serait le témoin de la scène amoureuse. En traduisant ces répliques dans la langue actuelle de tous les jours, cela donnerait à peu près, en édulcorant : 1) « J’ai peur que Papa ne soit très fâché » ; 2) : « Tu es sûr que personne ne va nous surprendre ? ». Naïs a également concédé un peu plus tôt qu’un mariage ne serait finalement pas une mauvaise idée (« Il est vrai, ta famille est égale à la mienne »). Elle a multiplié les signes du fait qu’elle est à la fois tentée et effarouchée (ce que les annotateurs Buisson et Guitton appellent avec leur gros bon sens de connaisseurs et de spécialistes, je le rappelle, une « timide envie »). On peut donc sans trop d’exagération interpréter ces « attouchements » comme les hardiesses de celui qui comprend qu’elle est en train de consentir et en tire les conséquences de manière un peu leste (…), non comme les violences de celui qui saurait pertinemment qu’elle ne consent pas, et se lancerait malgré tout dans lesdits « attouchements ».

[…]

  Dans l’imaginaire de Chénier, de vieux pervers peuvent violer une jeune et belle jeune femme, ce sont des « infâmes », des « serpents », dégoûtants et sordides. (…) Mais il n’est question de rien de tout cela quand deux adolescents séduisants, jeunes, « naïfs » (c’est un des termes clés de toute sa poésie) et faits si je puis dire l’un pour l’autre se « draguent », le garçon y mettant fatalement, particulièrement sous l’Ancien Régime – mais parfois aussi aujourd’hui, semble-t-il – un peu plus d’énergie et de détermination que la fille. Alors bien sûr, on peut toujours prétendre que c’est sans le vouloir et sans le savoir que Chénier peint un viol dans « L’Oaristys », parce qu’il est enveloppé dans une culture du viol qui imprègne son inconscient et remonte comme naturellement dans sa poésie. Mais sur le plan conscient, sa réprobation du viol est évidente et accuser son « inconscient » de (jeune) homme d’Ancien Régime est tout de même lui faire un étrange et obsessionnel procès.

J’en arrive donc à une première conclusion : non seulement il me paraîtrait douteux de parler de viol à propos de « L’Oaristys », mais il me paraîtrait tout aussi discutable de parler de viol à propos d’une scène réelle similaire entre un jeune homme et une jeune femme qui se passerait de nos jours, même si les codes amoureux – puisqu’on ne peut pas nier leur existence – ne sont évidemment pas les mêmes.

(1036 mots)